

Rencontres Saint Hubert 47

Saint Maurin le dimanche 3 octobre 2021

Rendez-vous à 7 h 30

Respect des
mesures
sanitaires en
vigueur

Exemplaire à retourner complété, signé et accompagné de votre règlement à : Jacques VIALETES « Couderc » 350 Route de Monclar
47290 Saint Pastour Tel : 06.01.75.79.12 Email : jvialettes@gmail.com

CHASSEUR :

Nom / Prénom :

Parrainé par :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° du permis de chasser : E-mail (facultatif) :

Assurance : N° de contrat et compagnie.....

Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date) pour le département du

CHIEN (se munir du carnet de vaccinations et de la carte d'identification)

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° Tatouage ou Puce : N° L.O.F :

Le Chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior » en chasse accompagnée (moins de 16 ans au 31/12/2020)
- « Junior » avec Chien d'arrêt ou Spaniel (moins de 20 ans au 8/11/2020)
- « Chasserresse » avec Chien d'arrêt non trialisant.
- « Chasserresse » avec Chien d'arrêt trialisant.
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt non trialisant.
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt trialisant.
- « Chasserresse ou Chasseur » avec Chien spaniel.non trialisant.
- «Chasserresse ou Chasseur» avec Chien Spaniel trialisant.
- « Archer » avec Chien d'arrêt ou Spaniel

Le montant de l'engagement est de

- 15 € par chien (2 engagements maximum quelles que soient les catégories)

- 12 € par chien pour les adhérents de l'ACT47

1 chien gratuit pour les participants 2019 amenant
2 nouveaux chasseurs. (Parrainage)

Chèque à l'ordre de : AUCAS 47

Date limite d'inscription : 20/09/21

Important: Pour les Catégories "Trialisants", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail..... (Un chien est dit "trialisant" selon l'art.8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1ère ou 2è cat., en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur.)

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à le

Lu et approuvé - Signature :

Repas organisé le midi sur place par la société de chasse de Saint Maurin au prix de 20€ / repas (si possible selon les mesures sanitaires en vigueur)

Nombre de repas réservé : (le paiement se fera sur place le matin)